



Conge loi n°89-462 du 6 juillet 1989 art 15

Par **ELSOL**, le **26/09/2009** à **19:55**

Bonjour, rnJ'ai trouvé dans ma boîte aux lettres un avis de passage d'huissier qui je cite " .. conformément à la loi a tenté de me signifier un congé de la part .." rndaté du 25 sept 2009. Mon bail se termine le 1 avril 2010 (ce n'est pas un poisson !) rnj'habite cet appartement depuis 10 ans dont le loyer n'a pas trop élovué (931€charges comprises) si je dois me reloger à l'identique je vais devoir déboursier au moins 1400€ par mois. rnça me semble totalement impossible rnje ne suis pas d'accord pour partir rnque puis-je faire ? rnpouvez vous m'aider ? rnevidemment c'est urgent :-) rnen vous remerciant